



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 décembre 2005
Français
Original: anglais

Vingtième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1635 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 28 octobre 2005, par laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au 30 septembre 2006 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de la résolution 1565 (2004) du 1^{er} octobre 2004, par laquelle le Conseil me priait de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation dans la zone de la Mission. Il rend compte des principaux faits nouveaux intervenus depuis mon rapport du 26 septembre 2005 (S/2005/603).

II. Évolution de la situation politique

2. Durant la période considérée, le processus électoral a franchi de nouvelles étapes, d'abord avec l'inscription des électeurs sur les listes électorales, puis avec le référendum des 18 et 19 décembre 2005 sur la Constitution. Sur le front politique, le Président a procédé le 18 novembre à un réaménagement ministériel en nommant neuf ministres et six vice-ministres proposés par les « composantes », préservant ainsi l'équilibre prévu par l'accord de partage du pouvoir. Parmi les membres du Conseil des ministres dont la prestation avait été critiquée en octobre et novembre à l'Assemblée nationale, seul le Ministre des finances a quitté le Gouvernement.

3. Des changements ont également été apportés à la tête de plusieurs administrations territoriales. Le 10 novembre, le Président Kabila a nommé un représentant de l'opposition politique au poste de gouverneur du Sud-Kivu dont l'occupant précédent avait été suspendu le 25 avril suite à des accusations de mauvaise gestion et d'abus de biens publics. À la mi-novembre, le Ministre de l'enseignement supérieur a été nommé Gouverneur de la Province orientale et un représentant du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) a été nommé Gouverneur de Kinshasa, son prédécesseur ayant été accusé de mauvaise gestion et de violations des droits de l'homme, notamment pour avoir fait arrêter sommairement des enfants de la rue. En outre, à la demande du Vice-Président Bemba, le Président Kabila a procédé à quelques remaniements parmi les postes de l'administration territoriale attribués au Mouvement pour la libération du Congo.



4. Conformément à la Constitution de la transition, qui dispose que les députés à l'Assemblée nationale ne peuvent pas siéger simultanément au conseil d'administration d'entreprises publiques, l'Assemblée nationale a demandé en octobre aux députés se trouvant dans cette situation de faire savoir dans les 48 heures quel siège ils entendaient conserver. En réponse à cette demande, 24 députés ont démissionné de leur siège à l'Assemblée tandis que 18 ont démissionné des conseils d'administration dont ils étaient membres. Le Sénat a pris la même décision, sans toutefois l'assortir d'une date butoir pour son exécution.

5. L'opération anticorruption « Mains propres » lancée par la présidence au mois d'octobre a conduit à l'arrestation de quatre hauts fonctionnaires pour détournement de fonds. Le 11 novembre, un groupe d'experts de la Cour des comptes, de l'Inspection générale des finances et du Bureau de la présidence a publié un rapport sur la mauvaise gestion des recettes fiscales selon lequel plus de 30 millions de dollars auraient été détournés du Trésor entre 2001 et 2005.

6. Conformément à la résolution 1635 (2005) du Conseil de sécurité du 28 octobre 2005, le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) a continué d'examiner avec les autorités congolaises la réponse à donner aux problèmes de corruption et de mauvaise gestion de l'économie. À une réunion du CIAT avec l'Espace présidentiel tenue le 21 octobre, il a été décidé, à titre de mesure initiale et sur proposition du Président Kabila, que ces problèmes feraient l'objet de réunions conjointes toutes les deux semaines. La grève des enseignants, qui a duré du 7 septembre au 17 octobre, et la question du règlement des traitements des fonctionnaires ont également été examinées à cette réunion. L'Espace présidentiel a expliqué que la menace de troubles sociaux avait forcé le Gouvernement à donner son acceptation de principe au relèvement des salaires des enseignants de l'école publique. Pour tenir sa promesse, le Gouvernement devait donc inscrire des crédits supplémentaires à son budget 2006 et il demandait donc à la communauté internationale de lui accorder un soutien financier plus généreux et à des conditions plus souples. Le CIAT a mis en garde ses interlocuteurs contre des promesses irréalistes qui risquaient d'avoir un impact défavorable sur la situation macroéconomique de la République démocratique du Congo, et il les a invités à réduire vigoureusement les dépenses publiques en gérant mieux les recettes de l'État, et notamment en réduisant fortement les frais de voyage et de représentation des institutions de la transition.

7. Pendant la visite qu'elle a effectuée dans la région des Grands Lacs en novembre 2005, la mission du Conseil de sécurité a rencontré le Président Kabila, les quatre Vice-Présidents, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, les membres du Bureau de la Commission électorale indépendante, le Président de la Haute Autorité des médias, la Commission mixte sur la réforme du secteur de la sécurité et des représentants de la société civile. Elle a aussi rencontré officieusement M. Étienne Tchisekedi, Président de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), qui est le principal parti d'opposition extérieur aux institutions de la transition. La délégation du Conseil de sécurité a exprimé sa préoccupation face au retard pris par la transition, en particulier du point de vue de la réforme du secteur de la sécurité, et il a exhorté le Gouvernement de transition à accélérer le « brassage » des Forces armées de la République démocratique du Congo et de la Police nationale congolaise. La délégation a aussi fait savoir clairement à tous les acteurs politiques que les consultations électorales à venir devaient respecter le calendrier fixé par l'Accord global et inclusif et donc prendre

place avant le 30 juin 2006. La mission du Conseil de sécurité s'est encore rendue en Ouganda et au Rwanda. Lors de ses audiences avec les Présidents Museveni et Kagamé, elle a insisté sur la nécessité pour la région d'appuyer la transition en cours en République démocratique du Congo, de coopérer dans l'intérêt de la sécurité régionale et d'appliquer les mesures prévues par la résolution 1596 (2005) du Conseil.

Activité législative

8. Le Parlement est toujours saisi de deux textes importants pour les scrutins à venir : le projet de loi électorale et le projet de loi portant organisation du Conseil supérieur de la magistrature. Le 7 novembre, le Président Kabila a transmis à l'Assemblée nationale le projet de loi électorale adopté par le Conseil des ministres le 25 octobre. Ce projet adopte le système de la représentation proportionnelle à scrutin de liste bloquée pour les assemblées nationale et provinciales. Pour ce qui est de la dimension des circonscriptions électorales – qui est un facteur essentiel pour déterminer comment le principe de la représentation proportionnelle sera appliqué dans la pratique et dans quelle mesure il favorisera la participation la plus large – le projet de loi envisage la création de 186 circonscriptions basées sur les districts administratifs existants : territoires, villes et, pour Kinshasa, communes.

9. Des désaccords importants subsistent entre les députés sur certaines dispositions essentielles du projet, notamment la question de savoir si les listes devraient être ouvertes ou bloquées. Pour réduire ces divergences et faciliter l'adoption du projet, une commission mixte composée de députés et de sénateurs a examiné le texte du projet et recommandé un certain nombre de modifications qui consistent, pour l'essentiel, à combiner trois systèmes électoraux différents en fonction du nombre de sièges attribués à une circonscription donnée.

10. Après un long blocage politique, l'Assemblée nationale a adopté le 29 novembre, malgré l'opposition des députés du PPRD et maï-maï, un projet de loi d'amnistie comme le demandait l'Accord global et inclusif. La loi amnistie toutes les infractions politiques, y compris celle d'attentat à la vie du chef d'État.

Relations au sein de la région

11. La stabilité de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs a pour condition préalable la mise en place de véritables mécanismes de coopération régionale. Au cours de la période à l'examen, une série de réunions de la Commission tripartite+1 a permis d'adopter un certain nombre d'accords sur la question des groupes armés étrangers. Le 21 octobre, les ministres compétents du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda ont adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre par laquelle ils demandaient au Conseil de sécurité d'amender le mandat de la MONUC pour y inclure le désarmement de force des groupes armés étrangers (S/2005/667). Entre-temps, les pays de la région ont continué de négliger un certain nombre de mécanismes qui pourraient pourtant les aider à faire face à leurs préoccupations communes de sécurité. Ainsi, la Commission mixte de vérification ne s'est pas réunie depuis le 3 mai alors même qu'elle est saisie de plusieurs problèmes pratiques. Par ailleurs, le Gouvernement rwandais n'a toujours pas répondu à la demande officielle

d'extradition présentée le 14 octobre par le Gouvernement de transition à l'encontre de l'ex-colonel Jules Mutebutsi, dont le Comité des sanctions du Conseil de sécurité a inscrit le nom sur sa liste des individus et entités visés par les sanctions prévues par la résolution 1596 (2005) <www.un.org/Docs/sc/committees/DRC/1533_list.htm>.

12. Les relations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'Ouganda ont accusé un regain de tension après les récentes incursions sur le territoire congolais d'éléments de l'Armée de résistance du Seigneur. Toutefois, sur les objurgations de la MONUC, des représentants des deux pays se sont réunis à plusieurs reprises et se sont entendus pour coopérer face à ce problème. Dans ce contexte, la République démocratique du Congo a déployé des troupes vers la frontière avec le Soudan pour empêcher de nouvelles incursions.

Consultations électorales

13. Pendant la période considérée, l'inscription des électeurs sur les listes électorales, qui avait commencé le 20 juin, a été menée à bonne fin dans toutes les provinces. Au 17 décembre, plus de 25 millions de Congolais sur un corps électoral estimé à entre 22 et 28 millions de personnes étaient inscrits sur les listes. Le référendum sur la Constitution, d'abord prévu pour le 17 novembre, a dû être reporté afin de pouvoir prolonger les délais d'inscription des électeurs dans les provinces du Bandundu et de l'Équateur.

14. Le référendum sur la Constitution s'est déroulé les 18 et 19 décembre sur l'ensemble du territoire, avec un taux de participation modeste et un nombre très réduit d'incidents de sécurité. Bien que l'on ait craint à un moment que l'appel à boycotter le scrutin lancé par l'UDPS le 14 décembre n'entraîne des troubles majeurs, la situation est restée généralement calme sur toute l'étendue du pays aussi bien avant que pendant le référendum, nonobstant quelques incidents et tentatives d'intimidation des électeurs, surtout à Mbuji-Mayi, qui est un bastion de l'UDPS. Le taux de participation a été plutôt faible dans les Kasai, qui sont aussi des bastions de l'opposition, ainsi que dans certains quartiers de Kinshasa. Par contre, il a été nettement plus élevé dans les provinces de l'est du pays. Si la plupart des bureaux de vote ont ouvert leurs portes à l'heure prévue, plusieurs d'entre eux se sont heurtés à des problèmes comme le manque d'équipement ou de documents essentiels, y compris les listes électorales, et à des défaillances sur le plan de la distribution.

15. Ceci dit, l'ouverture par la Commission électorale indépendante de plus de 40 000 bureaux de vote pour le référendum a constitué une énorme opération logistique. La liste des bureaux de vote a été publiée le 19 novembre, soit un mois avant le référendum, comme le prescrivait la loi relative au référendum. La MONUC a prépositionné le matériel nécessaire en deux étapes. Ce matériel a été ensuite livré à tous les bureaux de vote par la Commission électorale indépendante entre le 9 et le 15 décembre. La formation des scrutateurs s'est déroulée en parallèle, et les présidents de bureau de vote ont été chargés de payer les scrutateurs et les personnels de police affectés à leur bureau afin de réduire au minimum les problèmes associés à la rémunération du personnel pendant l'inscription des électeurs.

16. Conformément à la loi portant organisation du référendum, une campagne d'information officielle sur le référendum a été lancée du 2 au 16 décembre 2005. Elle venait s'ajouter aux programmes d'éducation civique menés depuis plusieurs mois par la Commission électorale indépendante, la MONUC, la plupart des partis politiques et plusieurs associations. Entre le 20 octobre et le 15 décembre, la MONUC a organisé des séminaires de présentation du projet de constitution qui ont accueilli plus de 600 responsables de la société civile, parmi lesquels des représentants d'associations féminines, des élus et des responsables religieux. On considère cependant que les actions d'éducation civique et de formation électorale préalables au référendum ont été insuffisantes et qu'il faudra les renforcer avant les prochains scrutins.

17. L'écart entre les fonds reçus et les dépenses effectuées pour l'organisation des différents scrutins reste préoccupant. Alors que les annonces de contribution faites par les bailleurs de fonds couvrent les 270 millions de dollars du budget électoral administré par le Projet d'appui au processus électoral au Congo du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les fonds effectivement reçus ne représentent que 184 400 000 dollars. Les principaux bailleurs sont l'Union européenne, la Belgique, le Canada, l'Allemagne, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, le Japon et le PNUD. Les États-Unis apportent une aide bilatérale directe à la Commission électorale indépendante. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a versé 15 millions de dollars sur les 40 millions prévus à cette fin dans son budget.

Conditions de sécurité pour les scrutins

18. La planification générale et la coordination du financement ont été assurées par le « groupe technique de sécurisation électorale », qui a été créé en avril et comprend des représentants du Gouvernement de transition, de la MONUC, de l'Union européenne et des autres grands bailleurs de fonds. Le Groupe était en outre chargé d'identifier les problèmes et de leur trouver des solutions afin de pouvoir garantir la sécurité du référendum et des élections. Il a concentré ses efforts sur la distribution du matériel pour le référendum et sur la sécurisation des bureaux de vote ainsi que sur le transport des bulletins de vote et des bordereaux de décompte des voix vers les bureaux locaux de la Commission électorale indépendante. Plus de 40 000 agents de police congolais ont été mobilisés en appui à ces efforts à l'occasion du référendum.

19. Pendant le référendum, la Police nationale congolaise a assuré la sécurité statique de la plupart des bureaux de vote. Peu d'incidents de sécurité ont été signalés au cours du scrutin, et la Police nationale congolaise les a réglés pour la plupart avec compétence. La MONUC a assuré la sécurité générale et s'est chargée de la distribution en gros du matériel électoral aux 166 pôles de redistribution.

20. Les bailleurs de fonds ont annoncé 58 008 564 dollars pour financer le budget du GTSE; sur ce montant, des accords ont été signés pour 37 767 542 dollars, dont 17 448 862 dollars seulement ont été virés au compte de projet ouvert à cette fin par le PNUD. Celui-ci attend à court terme le virement de 10,8 millions de dollars supplémentaires. Cet écart considérable entre les fonds annoncés et les fonds effectivement versés a entraîné des retards importants dans l'exécution de plusieurs

programmes. Le Gouvernement de transition a versé 3,2 millions de dollars sur les 4 millions de crédits ouverts sous cette rubrique.

III. Exécution du mandat de la Mission

Sécurité

Ituri et Haut-Uele

21. Les conditions de sécurité se sont nettement améliorées dans l'Ituri au cours de la période considérée. Le déploiement dans les zones aurifères de Kilo et Mongwalu, à la mi-octobre, de la quatrième brigade intégrée des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), soutenue par la MONUC, a donné des résultats immédiats en ce qui concerne les membres du Mouvement révolutionnaire congolais (MRC). Début novembre, près de 1 000 membres de milices s'étaient rendus à la MONUC et aux FARDC, à qui ils avaient remis 223 armes et pièces de munition. Quelque 300 d'entre eux ont été amenés à Kisangani aux fins du processus de brassage. Toutefois, en l'absence des moyens nécessaires pour nourrir et loger les membres des milices qui ont été désarmés et regroupés au camp des FARDC à Bunia, des problèmes ont rapidement surgi et 32 membres de milices ont fui dans la semaine suivant leur arrivée.

22. À la mi-novembre, les FARDC et la MONUC ont lancé une opération conjointe dans le territoire d'Irumu, au sud de Bunia, à l'issue de laquelle quelque 200 membres du MRC ont fui au Nord-Kivu, se sont rendus aux FARDC et leur ont remis leurs armes. Quelque 100 membres de milices ont fui en Ouganda, où ils ont remis leurs armes aux Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPU). Le Gouvernement ougandais et celui de la République démocratique du Congo ont pris des mesures pour organiser leur rapatriement.

23. Dans les zones frontalières, en particulier dans les territoires d'Aru et de Faradje, les conditions de sécurité se sont détériorées, apparemment du fait d'incursions, par-delà les frontières du Soudan et de l'Ouganda, de membres de l'Armée de résistance du Seigneur, d'éléments criminels soudanais, et de soldats des FDPU. Fin septembre, une incursion de l'Armée de résistance du Seigneur ayant été signalée à Aba (district du Haut-Uele) et le Gouvernement ougandais ayant menacé de prendre des mesures de représailles en République démocratique du Congo, les FARDC ont déployé deux bataillons de commando à Aba, ce qui a porté à 1 200 l'effectif des forces stationnées à la frontière avec le Soudan. La MONUC a aussi déployé une équipe d'observateurs militaires et une compagnie dans la même zone. À l'issue d'entretiens entre les chefs d'état major général des FARDC et des FDPU et le commandant de la force de la MONUC, des représentants des FARDC, de la MONUC et des FDPU se sont réunis à plusieurs reprises à la frontière pour échanger des renseignements et examiner les conditions de sécurité sur le terrain. Début novembre, deux incursions mineures de patrouilles de l'Armée de résistance du Seigneur et des FDPU ont encore été signalées. Ensuite, les conditions de sécurité se sont améliorées à la suite d'une opération de prise en main menée par les FARDC et la MONUC autour d'Aba, à la frontière avec le Soudan, et une réunion des FARDC et de l'Armée populaire de libération du Soudan à Aba. Des membres de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et de la MONUC se sont

également réunis à Juba pour examiner les mécanismes d'échange d'informations et de coordination éventuelle des opérations.

24. Malgré les progrès accomplis sur le plan militaire, les conditions de sécurité demeurent très précaires dans l'Ituri. Les combattants démobilisés, qui ne reçoivent pas l'aide financière censée leur être versée dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et n'ont pas retrouvé de place dans la vie civile, risquent de rejoindre les milices, dont on pense qu'elles continuent de recruter dans les territoires de Djugu et d'Irumu. Dans les prochains mois, la MONUC continuera de coopérer avec les autorités locales et avec ses partenaires nationaux et internationaux pour élaborer un programme d'appui à l'établissement de l'autorité de l'État dans l'Ituri.

Les Kivus

25. Après la date limite du 30 septembre fixée pour le désarmement volontaire des groupes armés étrangers par la Commission tripartite plus un, le Gouvernement de transition a intensifié les pressions militaires sur les groupes armés étrangers et les Maï Maï qui refusaient de participer au processus de brassage dans les Kivus. La MONUC a continué de chercher à localiser les bastions des milices pour pouvoir forcer les groupes concernés à quitter le territoire ou à participer au programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réinstallation. Elle a axé ses opérations sur : a) la dispersion progressive des rassemblements de membres de milices, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et l'Alliance des forces démocratiques/Armée nationale pour la libération de l'Ouganda; b) l'intensification de la lutte contre les milices; c) l'apport aux FARDC d'un appui logistique souple qui leur permette de se déployer rapidement; d) la conduite d'opérations conjointes avec les FARDC; et e) l'appui au déploiement des brigades intégrées des FARDC dans les Kivus et aux opérations de ces brigades.

26. Le 25 octobre, les FARDC ont déclaré le Parc national des Virunga zone sans armes et ont, avec l'appui de la MONUC, lancé des opérations contre les Maï Maï insoumis. Elles ont désarmé 359 Maï Maï, détruit cinq camps et récupéré 167 armes; elles ont également capturé 14 membres des FDLR. Elles ont aussi eu des affrontements avec les FDLR dans la zone de Kasuo (territoire de Lubero). Leurs opérations ont contribué à améliorer les conditions de sécurité dans plusieurs zones, mais elles ont aussi causé des déplacements de civils. Dans le Parc national des Virunga, environ 5 000 déplacés des zones de Bulundule et de Bulindi, ainsi que de villages avoisinants, sont allés se réfugier à Kanyabayonga, craignant l'arrivée de combattants des FDLR.

27. Tant que les opérations militaires contre les FDLR se poursuivent dans les Kivus, des représailles contre les civils sont à craindre. Ces craintes se sont concrétisées après une opération des FARDC à la fin novembre. Les FARDC ont pris les localités de Bwahungu et de Tubimbi, dans le territoire de Walungu (Sud-Kivu), alors que la région était occupée depuis près de deux mois par les FDLR et des ex-Maï Maï alliés à elles. Le 9 octobre, juste après l'opération, des civils ont été attaqués à Buba et aux alentours, dans le territoire de Walungu, apparemment à titre de représailles, par des FDLR/Rasta armés de machettes et de bâtons. Vingt-cinq personnes ont été tuées lors d'attaques qui ont eu lieu à 300 mètres à peine d'un point de contrôle des FARDC.

28. À la suite de ces événements, des habitants qui craignaient des représailles si la MONUC et les FARDC continuaient à mener des opérations militaires contre les FDLR ont manifesté contre la MONUC. Dans deux lettres, les responsables du massacre ont annoncé qu'ils useraient de représailles contre les civils si les FARDC continuaient à déployer des forces soutenues par la MONUC. La MONUC a alors intensifié ses opérations nocturnes aux alentours de Kanyola, mais une reprise de la violence a été signalée dans le territoire de Walungu, notamment sous la forme d'attaques et d'enlèvements nocturnes de civils imputés à des Rastas.

29. Le commandement des FARDC au Sud-Kivu reste peu opérant. Dans la plaine de la Ruzizi, trois anciens chefs maï maï, s'ils ont fini par accepter de participer au processus de brassage début novembre, ont d'abord refusé d'obéir aux ordres de restructuration des chefs des FARDC. À Minembwe, les conditions de sécurité se sont détériorées du fait de l'exacerbation des tensions entre les membres des FARDC qui sont loyaux au Gouvernement de transition, ceux qui refusent le brassage et les éléments de l'ex-ANC alliés à l'ancien colonel Jules Mutebutsi qui se sont introduits dans le pays, à partir du Rwanda, au mois de septembre.

Katanga

30. Dans le nord et le centre du Katanga, les conditions de sécurité ont continué de se ressentir des activités de certains éléments des FARDC et de groupes armés non maîtrisés. Au cours de la période considérée, des Maï Maï auraient tué un prêtre catholique, pillé des villages et commis des violations des droits de l'homme dans les zones de Moba, Manono et Kabala, ce qui aurait entraîné le déplacement de quelque 2 000 personnes.

31. Certains éléments des FARDC, qui lèvent l'impôt illégalement et sont en conflit avec les autorités provinciales, sont également à l'origine de l'insécurité. Dans la zone de Nyunzu-Kabalo-Kongolo, des groupes d'ex-Maï Maï auraient étendu leur contrôle territorial jusqu'aux mines d'or de Lunga. En dehors des grandes villes, des barrages routiers sont installés illégalement et des violations flagrantes des droits de l'homme continuent d'être commises par les Maï Maï et les FARDC, la Police nationale congolaise et les services de renseignement et de sécurité. À Kalemie, la présence de quelque 500 combattants ex-maï maï, qui ont voyagé plusieurs semaines pour venir participer au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, pose des problèmes sur le plan de la sécurité. La MONUC devrait bientôt être à même d'aider le Gouvernement de transition à résoudre certains de ces problèmes grâce au déploiement au Katanga d'une partie de ses 16 875 soldats.

Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion des membres des groupes armés étrangers

32. Au cours de la période considérée, le Gouvernement de transition a, avec l'appui de la MONUC, intensifié ses activités de planification et ses opérations visant à désarmer et rapatrier de force les membres des groupes armés rwandais et ougandais qui se trouvaient dans le pays. Plusieurs opérations ont été menées au Nord et au Sud-Kivu (voir plus haut les paragraphes 25 à 29) et quelque 60 combattants rwandais – dont certains avaient été arrêtés et mis en détention par

les FARDC – ont accepté de participer au processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion avec les membres de leurs familles.

33. Le 8 novembre, à l'issue de négociations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Gouvernement ougandais et avec l'appui du Gouvernement irlandais, la Commission d'amnistie ougandaise a ouvert un petit bureau à Beni, dans le nord du Nord-Kivu. Le Gouvernement de transition a prolongé d'un mois, jusqu'au 30 octobre, le délai fixé à l'Alliance des forces démocratiques/Armée nationale pour la libération de l'Ouganda pour un désarmement volontaire. Entre-temps, les FARDC se sont préparées à mener des opérations militaires dans la zone, avec des renforts de Walikale. Le système de la carotte et du bâton a commencé à donner des résultats : plusieurs éléments de l'Alliance des forces démocratiques/Armée nationale pour la libération de l'Ouganda ont contacté les FARDC pour s'enquérir des conditions du désarmement volontaire. La MONUC aide actuellement la Commission d'amnistie à mener dans le nord du Nord-Kivu une campagne intensive de sensibilisation visant à convaincre les combattants ougandais et les membres de leurs familles de participer au processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion. La MONUC a quant à elle établi à Beni une zone de rassemblement temporaire pour les combattants et les membres de leurs familles qui décident de participer au programme.

Réforme du secteur de la sécurité, désarmement, démobilisation et réinsertion, et intégration de l'armée

34. Le brassage des anciennes factions constituant les FARDC devait se dérouler en trois étapes, mais seule la première a été menée à bien jusqu'ici, six brigades ayant été intégrées. La deuxième, qui devait commencer en septembre, a été reportée car l'arrivée des soldats aux centres de brassage était très lente et il manquait quelque 30 000 participants. Des mesures pratiques visant à accélérer la deuxième étape du processus d'intégration de l'armée avec l'aide de la communauté internationale ont été examinées à la réunion de l'Espace présidentiel et du Comité international d'accompagnement de la transition qui s'est tenue le 21 octobre, ainsi que dans le cadre des travaux de la Commission mixte de la réforme du secteur de la sécurité. Il a par ailleurs été rappelé au Gouvernement de transition qu'il serait bon qu'il prenne d'urgence des mesures pour que les membres de l'armée et de la police soient payés et reçoivent l'appui logistique nécessaire.

35. Au cours de la période considérée, le processus national de désarmement, démobilisation et réinsertion a continué de se heurter à des difficultés. Les retards dans le paiement des indemnités de démobilisation par la Commission nationale de la démobilisation et réinsertion a suscité un sérieux mécontentement chez les ex-combattants. Malgré les efforts déployés récemment pour rattraper le retard, la réinsertion des ex-combattants demeure lente.

36. La lenteur avec laquelle les soldats des AFRDC arrivent dans les centres de regroupement, où ils déposent leurs armes avant de se rendre dans les centres d'orientation, où ceux qui remplissent les conditions requises se voient offrir le choix entre rester dans l'armée ou retourner à la vie civile en bénéficiant du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, constitue un obstacle de

taille à la mise en œuvre des processus d'intégration de l'armée et de désarmement, démobilisation et réinsertion. Le problème a été porté à l'attention de l'État major général et des autres autorités nationales compétentes. La question du transport d'un centre à l'autre des soldats démobilisés et des candidats à l'intégration dans l'armée demeure un problème car les fonds publics font défaut et la coordination du programme laisse à désirer. Toutefois, il convient de noter que même s'il se trouvait d'autres soldats à inclure dans le processus de brassage et à amener dans les centres, jusqu'ici, entre 40 et 60 % des combattants déjà passés par les centres d'orientation ont choisi d'être démobilisés plutôt que d'entrer dans l'armée.

37. Il est à signaler, car c'est encourageant, que la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial ont accepté que la Commission nationale de la démobilisation et réinsertion finance le transport, à partir des centres d'orientation, des militaires qui ont été désarmés et des individus qui n'ont plus le statut de militaire. En outre, le Gouvernement de transition a examiné, en vue de leur application par le Conseil supérieur de défense, les propositions faites par la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo au sujet de la réforme de la structure des traitements et de l'évaluation des besoins de formation pour le personnel de chaque rang.

Réforme de la police

38. Au cours de la période considérée, la composante de police de la MONUC, qui compte 750 membres répartis en six unités de police constituées et 391 autres policiers, a poursuivi ses activités d'appui à la Police nationale congolaise. Un accord a été conclu avec le Gouvernement de transition en vue de l'établissement d'un comité de planification de la réforme à long terme de la police et des autres organismes chargés du maintien de l'ordre dans le pays. La MONUC a également confirmé les aptitudes de 112 instructeurs de la Police nationale. Au 15 novembre, 17 800 membres de la police territoriale avaient suivi une formation de base d'une semaine, dispensée par des instructeurs de la Police nationale, sur les mesures de sécurité statique à mettre en œuvre dans les centres d'inscription et de vote.

39. Depuis le 15 septembre, la MONUC a dispensé une formation en matière de lutte antiémeutes à quelque 620 policiers de la Police nationale à Lubumbashi, Matadi, Mbandaka et Mbuji-Mayi, ce qui a porté à 5 300 le nombre de policiers ayant bénéficié de cette formation. La MONUC et la Police nationale ont récemment élaboré et communiqué aux donateurs un plan national de formation de la police congolaise. Ce plan décrit notamment les activités de formation qu'a menées la MONUC et celles qu'elle mettra en œuvre, avec des partenaires bilatéraux, l'Angola, la France, l'Afrique du Sud et l'Union européenne, jusqu'en mars 2006.

40. Des policiers de la MONUC sont à présent stratégiquement déployés dans 16 endroits du pays, notamment aux côtés de l'Inspecteur général de la police et de tous les inspecteurs provinciaux, à qui ils donnent des conseils relatifs à la planification et à la gestion des opérations; ils aident aussi à la mise en œuvre du plan de sécurité de Gouvernement pour les élections. Deux policiers assurent une liaison permanente avec la Commission électorale indépendante et le Centre

national d'opérations afin de faciliter l'élaboration du dispositif de sécurité pour les élections.

41. Au 30 novembre, deux unités de police constituées bangladaises avaient été déployées à Kinshasa et Kisangani et deux unités indiennes étaient arrivées à Kinshasa et Lubumbashi. Ce déploiement de deux unités sénégalaises a été achevé au début décembre.

Situation humanitaire

42. Dans l'Ituri et dans certaines parties du Sud-Kivu, les déplacés et réfugiés reviennent en nombres encourageants et l'accès aux groupes vulnérables est devenu plus aisé dans les zones clefs, les conditions de sécurité s'étant améliorées. Toutefois, comme des groupes armés non maîtrisés sont encore présents dans l'est et que les soldats de l'armée gouvernementale, qui ne sont pas payés, harcèlent les civils, il est souvent difficile d'apporter aux populations vulnérables une aide dont elles ont pourtant le plus grand besoin. La MONUC a continué d'appuyer les activités des organismes humanitaires partout dans le pays en facilitant la livraison de l'aide indispensable dans les zones inaccessibles et en assurant la sécurité.

43. Le rapatriement librement consenti des Congolais réfugiés en République-Unie Tanzanie a commencé le 12 octobre, avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le HCR table sur le retour de 1 000 réfugiés par semaine jusqu'à la fin 2006. La MONUC apporte un appui sous la forme d'eau salubre, de transports terrestres pour les rapatriés et transports aériens pour le personnel du HCR.

44. Dans l'Ituri, des affrontements entre milices survenus au mois de septembre ont entraîné le déplacement de 2 000 personnes; contraintes de chercher refuge dans la zone d'Eringeti, au Nord-Kivu, celles-ci ont commencé à recevoir des secours humanitaires une fois que la MONUC et les FARDC ont été déployées. En coopération avec des partenaires de développement, la MONUC essaie d'obtenir la reprise de la liaison par barge entre Ubundu et Kindu, dans la province du Maniema, ce qui faciliterait les déplacements dans le pays et rendrait plus aisé l'accès aux 20 millions d'habitants du Katanga, du Maniema et des provinces orientales.

Femmes

45. Du 19 au 21 octobre, à Kinshasa, la MONUC a organisé un stage de formation à l'intention de 130 avocats et magistrats, afin de leur faire mieux connaître la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les autres instruments pertinents, de sorte que les tribunaux congolais défendent effectivement les droits des femmes.

46. En étroite collaboration avec la Commission électorale indépendante, la MONUC a fait œuvre d'information et de persuasion, et mené des campagnes spéciales dans les médias, afin de convaincre les ministres, les parlementaires, la société civile et d'autres parties prenantes de veiller à ce que le projet de loi électorale devant être adopté par le Parlement garantisse aux femmes une représentation et une participation égales à tous les niveaux du processus électoral.

Droits de l'homme

47. De graves atteintes aux droits de l'homme commises par les FARDC et la Police nationale à l'encontre de civils continuent d'être signalées, ce qui crée un climat de peur et d'insécurité dans plusieurs villes et provinces, d'autant plus que des crimes violents, en particulier des vols à main armée, sont perpétrés en toute impunité. C'est à Kinshasa, à Mbuji-Mayi et à Goma que la situation est la plus grave, mais des actes de violence continuent d'être signalés au Nord et au Sud-Kivu, dans le Nord-Katanga et dans l'Ituri. Certains assassinats, dont celui d'un journaliste connu et de sa femme, commis à leur domicile, à Kinshasa, seraient des exécutions extrajudiciaires.

48. La liberté d'expression demeure limitée. Plus d'une douzaine de journalistes, de dirigeants syndicaux et d'autres personnes ont été arrêtés pendant la période considérée; certains ont été remis au Tribunal de la sûreté de l'État et sont accusés d'atteinte à la sécurité de l'État et d'autres infractions connexes. Certaines publications et émissions indépendantes ont été interdites.

49. Les enquêtes de la MONUC font apparaître un lien étroit entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et la violence. Outre le récent conflit à Mongwalu, de fréquents actes de violence liés à l'exploitation illégale des diamants à la concession de la Société minière de Bakwanga à Mbuji-Mayi et des violations des droits de l'homme dans le cadre de l'exploitation illégale de l'étain à Walikale (Nord-Kivu) par des membres corrompus de l'administration locale ont encore été signalés. Au Katanga, dans les environs de Lunga, l'exploitation illégale de l'or est la toile de fond d'actes de violence perpétrés à l'encontre de civils tant par les FARDC que par des milices maï maï.

Protection de l'enfance

50. Grâce aux efforts de la MONUC et d'organismes de protection de l'enfance, au moins 677 enfants de moins de 18 ans, la plupart des garçons, ont été séparés d'unités des FARDC et de groupes armés (principalement composés d'ex-Maï Maï et de membres des milices de l'Ituri) dans l'Ituri, dans les Kivus, au Kasaï oriental et au Katanga, pendant la période considérée. Quelque 40 enfants ont été intégrés dans des brigades des FARDC, ce qui montre bien qu'il faut continuer à surveiller la situation pour veiller à ce qu'aucune personne de moins de 18 ans ne participe au processus de brassage. Des enfants continuent d'être recrutés par des milices. Selon des informations communiquées à la MONUC, 15 enfants ont été à nouveau recrutés, en particulier dans les Kivus par des ex-Maï Maï et des membres de l'ex-ANC.

51. Des activités continuent d'être menées pour régler le problème des enfants des rues. Au cours de la période considérée, les autorités locales de Kinshasa, Goma, Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani ont procédé à des rassemblements d'enfants et d'adultes des rues, la population locale s'étant apparemment plainte de l'augmentation de la criminalité. Ces opérations ont été menées sans discrimination, tous les enfants des rues d'une zone donnée étant visés; à Kananga, certains enfants, qui auraient été battus, ont subi des blessures graves. À Kisangani et à Goma, on s'est efforcé de confier rapidement les enfants à des organisations non gouvernementales, mais à Kinshasa, en novembre, plus d'une centaine d'enfants,

dont certains n'étaient pas des enfants des rues, ont été détenus par la police pendant une semaine, sans accusation. La MONUC, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des organisations non gouvernementales de protection de l'enfance ont réussi à obtenir leur mise en liberté. Grâce à la ténacité des organismes de protection de l'enfance, le Ministre des affaires sociales a tenu en novembre une réunion avec les parties concernées et les représentants d'autres ministères en vue de l'élaboration d'un plan national relatif aux enfants des rues.

État de droit

52. Le Mécanisme mixte de coordination de la réforme de la justice a tenu sa première réunion le 3 novembre. Créé par des partenaires clefs de la République démocratique du Congo, dont la MONUC, il est présidé conjointement par le Ministre de la justice et le chef de la délégation de la Commission européenne à Kinshasa, et vise à favoriser une stratégie coordonnée en matière judiciaire. En septembre et octobre, la MONUC a appuyé des séances de formation organisées à Kisangani et à Matadi par les ministères de la défense et de la justice à l'intention d'une centaine de magistrats militaires et civils sur la déontologie et la corruption. Les séminaires ont été combinés avec des inspections des prisons et ont abouti à un engagement de la part du Ministre de la justice d'accroître le nombre de magistrats et de procureurs déployés dans la Province orientale, les Kivus, le Maniema et l'Équateur, afin d'accélérer la procédure judiciaire, d'éliminer les détentions arbitraires et de réduire le surpeuplement des prisons.

53. Au cours de la période considérée, les autorités de justice militaire ont pris des mesures en vue de combattre l'impunité. Huit soldats ont été condamnés à des peines de prison à vie pour violations des droits de l'homme et un autre a été condamné pour crimes contre l'humanité par un tribunal militaire à Kindu. Le procès d'officiers des Forces armées de la République démocratique du Congo, accusés d'avoir participé à un viol collectif dans l'Équateur en décembre 2003, s'est ouvert en octobre. Des mandats d'arrêt internationaux ont été émis en octobre à l'encontre de Laurent Nkunda et de Jules Mutebutsi. Un certain nombre d'ex-miliciens maï maï, accusés d'avoir commis des viols collectifs et d'autres sévices au Katanga en mai 2005, ont été arrêtés. Parallèlement toutefois, un certain nombre de chefs de guerre de l'Ituri continuent d'échapper à l'arrestation pour les crimes internationaux qu'ils ont commis, tandis que la capacité et l'indépendance des tribunaux militaires, s'agissant de garantir des procès équitables, ne manquent pas de susciter une vive préoccupation. Les autorités militaires ont réussi à bloquer l'aboutissement du procès d'un officier de l'armée accusé d'avoir tué quatre enfants au cours d'une fusillade dans le Nord-Kivu le 30 juin. La sécurité des prévenus, des témoins et du personnel judiciaire participant à ces procès n'est pas assurée. À cet égard, la MONUC a créé un groupe de protection physique des intéressés qui risquent d'être attaqués par des membres des forces de sécurité en raison de leur participation.

Information

54. La division de l'information de la MONUC a axé son attention sur l'éducation du public et des partis politiques au sujet du processus électoral, par l'intermédiaire de Radio Okapi, de publications spéciales, d'initiatives de sensibilisation

communautaire et du site Web de la MONUC. Elle fournit de la documentation spéciale pour les activités d'éducation civique afin d'encourager les électeurs à participer au scrutin en toute connaissance de cause.

55. L'équipe spéciale de Radio Okapi qui couvre les élections s'emploie à tirer le meilleur parti des programmes d'information et d'actualité et des programmes concernant les élections qui sont diffusés sur les ondes des stations nationales. La capacité de diffusion de Radio Okapi a été renforcée avec l'installation de nouveaux émetteurs, qui lui ont permis d'étendre sa couverture à 80 % du territoire de la République démocratique du Congo.

HIV/sida

56. En partenariat avec les organismes de Nations Unies, la MONUC a organisé à Beni, le 20 octobre, une foire du VIH/sida qui a attiré 5 000 visiteurs. Cette manifestation a donné à des organisations nationales et internationales l'occasion de mettre en lumière leurs activités en matière de lutte contre le VIH/sida et de souligner la nécessité d'une participation communautaire pour prévenir la propagation de l'épidémie. Afin d'encourager le lancement de campagnes plus efficaces de lutte contre le VIH/sida dans les médias, la MONUC a organisé à Kinshasa, du 26 au 29 octobre, un atelier de renforcement des capacités à l'intention de 35 membres du personnel des médias. En outre, une conférence sur les services de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels a été organisée à Kinshasa, avec l'appui des organismes des Nations Unies, en vue de renforcer la capacité de la MONUC de fournir de tels services.

Concept de la mission intégrée

57. Les progrès se poursuivent en matière de mise en œuvre du concept de la mission intégrée grâce à des mécanismes de planification conjointe pour la période postélectorale, qui sera de plus en plus axée sur le développement plutôt que sur les secours.

58. Le plan d'action de la République démocratique du Congo pour 2006, qui a été élaboré à l'issue de consultations entre la MONUC, les organismes des Nations Unies, les donateurs, les organisations non gouvernementales et les autorités nationales, est sur le point d'être achevé. Il énonce un cadre stratégique commun reliant les besoins humanitaires aux programmes de transition, ouvrant ainsi la voie au relèvement et à la stabilité après le conflit. Il offre un instrument dynamique de coordination des possibilités d'assistance se chiffrant à quelque un milliard de dollars qui y sont identifiées. Dans le cadre de son approche novatrice, le plan permettra de faire en sorte que le système des Nations Unies accroisse au maximum son incidence au cours de la période postélectorale grâce à l'exécution en commun de programmes intégrés.

59. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a pris l'initiative d'élaborer la partie du plan d'action consacrée aux questions humanitaires. Des projets se chiffrant à quelque 700 millions de dollars ont été identifiés dans les deux premiers domaines d'action, à savoir « Sauver des vies » et « Créer un environnement protecteur », qui visent à faire face aux besoins humanitaires du pays. Le troisième domaine d'action, à savoir « Promouvoir la stabilité », vise pour

sa part à accélérer la mise en œuvre d'éléments importants de la stratégie de lutte contre la pauvreté en République démocratique du Congo, qui a été élaborée par le Gouvernement de transition et qui servira, pour tous les donateurs, de cadre stratégique pour l'aide au développement, une fois qu'elle aura été adoptée, probablement au début de 2006. Les organismes des Nations Unies exécuteront en commun des programmes de transition à forte incidence dans les domaines suivants : armes légères et lutte antimines, état de droit, services sociaux, relèvement des zones rurales, dialogue national et coordination gouvernementale. Ces programmes viseront à offrir aux populations des dividendes de la paix tangibles, à accélérer le relèvement du pays, à promouvoir la réconciliation nationale et à contribuer à une paix durable.

60. La protection des civils continue d'être un important thème d'unification pour la MONUC et l'ONU. Aux niveaux central et provincial, des mécanismes mixtes de coordination ont été mis en place, au sein desquels les composantes civile et militaire et la composante police de la MONUC travaillent en étroite coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCR, l'UNICEF et la communauté humanitaire. Ces mécanismes ont pour objectif de promouvoir une approche pragmatique de la protection des civils, fondée sur les réalités du terrain, y compris des activités de protection directe menées par le personnel de maintien de la paix de la MONUC.

IV. Déontologie et discipline

61. Conformément à la résolution 59/287 de l'Assemblée générale, le Bureau chargé de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels a, le 4 octobre, transféré au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) toutes les affaires non encore réglées et les nouvelles allégations d'exploitation et de sévices sexuels. Le 8 novembre, le Groupe de la déontologie et de la discipline a été mis en place à la MONUC pour veiller à la prévention de tous les types d'inconduite personnelle, l'accent étant mis en particulier sur l'exploitation et les sévices sexuels ainsi que sur le respect et l'application des normes des Nations Unies en la matière par toutes les catégories de personnel de la Mission. Cette nouvelle entité s'inspirera et tirera directement parti des résultats visibles et importants enregistrés par l'ancien Bureau chargé de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels en matière de formulation des politiques, de l'application de la stratégie de formation de la MONUC dans le domaine de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels, et de la mise en place de réseaux de coordonnateurs chargés de ces questions au niveau de la MONUC et au niveau interinstitutionnel. Le Groupe de la déontologie et de la discipline et le Bureau des services de contrôle interne coopèrent afin de résoudre les problèmes potentiels et de définir des procédures de mission efficaces pour assurer la transparence et la clarté des nouveaux processus du sein de la MONUC.

62. Du 25 décembre 2004 à la mi-octobre 2005, 111 enquêtes concernant des allégations d'exploitation et de sévices sexuels menées sur 167 membres du personnel de la MONUC ont été achevées. À l'issue des enquêtes, les allégations à l'encontre de 78 membres du personnel (soit plus de 50 % des personnes mises en cause et 0,4 % de l'ensemble du personnel de la MONUC) ont été corroborées. Des allégations ont été corroborées contre des personnes de tous les niveaux et catégories de personnel, du personnel d'appui aux cadres supérieurs, et des hommes de rang aux officiers à un niveau élevé de la hiérarchie.

63. Le Groupe de la déontologie et de la discipline a continué d'assurer systématiquement la formation initiale de tout nouveau membre du personnel ainsi que des séances de formation officieuses aux autres sections, à leur demande. Au 16 novembre 2005, 60 exposés avaient été présentés à plus 1 500 membres du personnel de la MONUC. Pour soutenir ces activités, le Groupe est en train de procéder au recrutement d'un responsable de la formation.

64. Conformément aux instructions de mon Représentant spécial sur l'établissement et la mise en œuvre de plans d'action régionaux visant à empêcher l'exploitation et les sévices sexuels, le Groupe de la déontologie et de la discipline a reçu huit plans d'action et 77 coordonnateurs civils et militaires et coordonnateurs de police ont été désignés dans leurs régions respectives. Des mesures visant à empêcher l'exploitation et les sévices sexuels demeurent en place pour tous les éléments de la Mission. Des informations sur les mesures prises par la MONUC pour faire face au problème peuvent être consultées sur son site Web, notamment les informations concernant les normes de conduite applicables, les mécanismes de plainte, l'aide aux victimes et la formation.

65. Le Groupe de la déontologie et de la discipline continue de maintenir un système d'orientation pour les victimes d'exploitation et de sévices sexuels qui permet de diriger les intéressés, au cas par cas, vers des organisations non gouvernementales qui ont accepté de leur fournir l'aide dont ils ont besoin. Le réseau interinstitutions des coordonnateurs, présidé par le Groupe de la déontologie et de la discipline, a décidé de renforcer l'approche commune en matière de lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels, dans des domaines essentiels tels que les normes et les procédures.

V. Aspects administratifs

66. Au cours de la période considérée, le Département des opérations de maintien de la paix a commencé à examiner l'organisation et le niveau des effectifs de la MONUC, comme l'ont demandé les organes délibérants au cours des récentes réunions sur les questions administratives et budgétaires consacrées à la MONUC. Le rapport final n'est pas encore établi mais les conclusions initiales font état d'un certain nombre de sujets de préoccupation que la MONUC a déjà relevés et est en passe de régler. Les difficultés de recrutement et de maintien en fonctions du personnel dans tous les secteurs, y compris les éléments d'appui, constituent l'un des principaux sujets de préoccupation. Le taux de vacance de la Mission est actuellement de 27 % environ. L'examen a appuyé la création d'une base de soutien logistique à Entebbe. En redéployant certaines des ressources se trouvant actuellement dans l'ouest du pays, on a pu utiliser Entebbe comme principal point de transit pour les marchandises de la MONUC à destination de la République démocratique du Congo. La MONUC, la MINUS et l'Opération des Nations Unies au Burundi ont recommandé que la coopération entre les missions soit poursuivie de sorte que les ressources soient regroupées à une base de soutien logistique à Entebbe sur laquelle les trois missions pourraient compter pour des services communs. L'établissement des modalités de coopération et de partage des coûts est en cours.

67. La Mission a continué, au niveau de la logistique, de centrer son attention sur l'appui au processus d'inscription des électeurs. Elle a achevé la livraison du matériel d'inscription des électeurs aux 166 sites retenus et a apporté un appui

additionnel considérable à la Commission électorale indépendante, notamment sous forme de transport aérien vers des centres d'inscription particulièrement éloignés.

VI. Aspects financiers

68. Le budget de la MONUC que je propose pour la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 s'élève à 1,1 milliard de dollars, y compris l'engagement de dépenses d'un montant de 387,2 millions de dollars autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/285 B. Il doit permettre de financer les effectifs militaires et de police civile supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1565 (2004), ainsi que l'appui au processus électoral et les unités de police constituées autorisés par le Conseil dans sa résolution 1621 (2005). L'Assemblée générale, qui est actuellement saisie du budget, devrait l'approuver prochainement.

69. Au 15 novembre, les contributions mises en recouvrement et non acquittées au compte spécial de la MONUC s'élevaient à 292,9 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le total des contributions mises en recouvrement et non acquittées s'élevait, à cette date, à 2 milliards 149,2 millions de dollars.

70. Au 1^{er} décembre, les montants dus au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents s'élevaient à 96,5 millions de dollars. En raison de la précarité de la situation financière de la MONUC, le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel a été suspendu en janvier et juin 2005 respectivement et continue d'enregistrer des arriérés.

71. Depuis sa création, en octobre 1999, le Fonds spécial d'appui au processus de paix en République démocratique du Congo a reçu des contributions volontaires d'un montant de 1,4 million de dollars, les dépenses étant à ce jour de 1,2 million de dollars. Des dépenses s'élevant à 39 300 dollars ont été imputées au solde de 67 700 dollars des contributions au Fonds d'affectation spéciale d'appui à la Commission de pacification de l'Ituri, fonds qui a été utilisé, à la suite de consultations tenues avec les donateurs, pour soutenir l'Administration du district de l'Ituri.

VII. Observations

72. Les progrès enregistrés en République démocratique du Congo au cours de la période considérée, notamment en ce qui concerne le processus d'inscription des électeurs et le déroulement du référendum constitutionnel les 18 et 19 décembre, sont un motif d'encouragement. La très forte participation des citoyens congolais au processus d'inscription témoigne de la volonté réelle de ces derniers de voir s'instaurer dans le pays une gouvernance représentative et démocratique. Si la participation au référendum a été plus faible, la consultation a toutefois marqué un tournant important dans l'histoire du pays, dans la mesure où elle a permis au peuple congolais, pour la première fois depuis plus de quarante ans, de choisir son système de gouvernance. Je tiens à féliciter le peuple de la République démocratique du Congo de ce premier pas important vers les élections qui doivent se tenir au cours des prochains mois.

73. Parallèlement, comme on l'a souligné lors de la récente tournée du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, il revient au Gouvernement de transition et à ses principaux dirigeants, d'une part de démontrer concrètement leur volonté de s'acquitter des obligations que leur impose l'Accord global et inclusif, notamment en ce qui concerne l'instauration d'un cadre impartial pour la tenue des élections, et, d'autre part, d'administrer la preuve que des progrès réels ont été accomplis dans les domaines de l'extension de l'administration de l'État, du relèvement social et économique et de la réforme du secteur de la sécurité. J'exhorte toutes les parties prenantes congolaises et internationales à maintenir leur engagement et à mobiliser les ressources dont ils ont besoin pour poursuivre, ensemble, la réalisation des derniers objectifs du programme de transition.

74. Le Gouvernement de transition a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre du programme législatif, grâce, notamment, à l'adoption de la loi d'amnistie en novembre. Le Parlement devrait accélérer l'examen de la loi électorale et l'approuver le plus rapidement possible, de manière à ce qu'elle puisse être promulguée sans retard. En procédant à l'examen du projet de loi, le Parlement veillera à ce que dernier garantisse l'instauration d'un système électoral qui recueille l'adhésion de la population. La stabilité postélectorale étant tributaire de la coopération de tous les partis politiques et de l'acceptation, par la population, des résultats des élections, le Gouvernement de transition devrait publier un calendrier électoral et intensifier l'éducation civique. En ce qui concerne la campagne électorale, les partis politiques devraient s'abstenir de tout recours à des messages de haine et à des discours provocateurs.

75. L'instauration d'une stabilité durable en République démocratique du Congo exige que l'on aborde avec détermination les nombreux volets du programme de transition qui restent encore en suspens. Un des principaux sujets de préoccupation est la lenteur qui caractérise plusieurs processus : la réforme du secteur de la sécurité, particulièrement au niveau institutionnel; les dispositions prises sur le terrain pour permettre à la police et aux forces armées d'assumer leurs responsabilités et d'assurer efficacement la sécurité; et la réintégration des combattants démobilisés. Les partenaires internationaux ont soumis des propositions au Gouvernement, notamment par l'intermédiaire de la Commission mixte chargée de la réforme du secteur de la sécurité. J'invite le Gouvernement à collaborer avec ses partenaires pour donner suite à ces propositions, de manière à s'acheminer concrètement, durant les mois à venir, vers l'instauration d'un système de sécurité nationale viable. En tout état de cause, la réforme du secteur de la sécurité reste un facteur essentiel de la réussite du processus de paix.

76. Le Gouvernement de transition a mis en application sa décision du 16 juillet de désarmer par la force les groupes armés étrangers – démarche louable qui mérite d'être soutenue. L'action militaire énergique engagée par les FARDC avec l'appui de la MONUC a donné des résultats appréciables. Elle n'a cependant pas permis de désarmer intégralement et de rapatrier ces groupes armés. La principale raison en est que les unités des FARDC ne disposent toujours pas, sur le terrain, des capacités et des ressources nécessaires, situation à laquelle il convient de trouver rapidement une solution.

77. Les Gouvernements burundais, congolais (RDC), ougandais et rwandais, qui ont clairement indiqué que la présence de groupes armés ougandais et rwandais sur le territoire de la République démocratique du Congo continuait de menacer la

sécurité régionale, ont demandé à l'ONU de réexaminer les stratégies susceptibles de leur permettre de trouver une solution à ce problème. Il faut, bien entendu, continuer d'exercer les pressions nécessaires, afin que les FDLR soient encouragés à se désarmer et à regagner leur pays. Je suis également conscient de la nécessité d'engager des démarches innovantes; toutefois, il faudra étudier avec la plus grande attention les propositions visant à inscrire dans le mandat d'une mission de maintien de la paix le désarmement par la force. En outre, l'option du recours à la force devra être envisagée dans un contexte élargi et être intégrée à une stratégie multiforme. Je soumettrai, dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité, des recommandations relatives à cette question. Cela étant, l'ONU devra réexaminer sa stratégie de désarmement, démobilisation, réinstallation ou rapatriement et réintégration, en l'inscrivant dans un contexte plus global. L'Organisation devra étudier la possibilité d'une intervention militaire plus ciblée, la question du partage de l'information, les questions judiciaires et économiques, les sanctions, l'amnistie et la question de la pleine participation de toutes les parties concernées.

78. À cet égard, il convient de souligner que la responsabilité première du désarmement et du rapatriement des groupes armés étrangers incombe au Gouvernement de la République démocratique du Congo. Toutefois, tant que le Gouvernement ne fournira pas à ses troupes l'appui nécessaire, celles-ci seront tentées de subvenir à leurs propres besoins, ce qui ne pourra que compromettre le projet d'une action commune de la MONUC et des FARDC destinée à désarmer les groupes armés étrangers. Les FARDC et la MONUC ont déterminé le niveau minimum de ressources qui devrait permettre aux unités des FARDC de mener des opérations avec la MONUC, conformément au concept conjoint d'opérations, que j'ai évoqué dans mon rapport du 26 septembre 2005 (S/2005/603) et qui sera prochainement communiqué aux donateurs. Je demande instamment aux donateurs d'examiner attentivement cette requête, qui doit s'accompagner, en ce qui concerne le Gouvernement, d'une restructuration de son administration militaire. Je salue la contribution que fournissent les Pays-Bas à l'appui de cette initiative.

79. La crise humanitaire en République démocratique du Congo reste grave, les ressources nécessaires pour y faire face étant nettement insuffisantes. À cette date, les fonds reçus au titre de l'aide humanitaire pour 2005 s'élèvent seulement à 220 millions de dollars, dont 106 millions ont été mobilisés par le biais de la procédure d'Appel global. J'espère vivement que l'élaboration du Plan d'action humanitaire pour la République démocratique du Congo permettra d'établir un trait d'union entre les secours humanitaires et les programmes destinés à favoriser le relèvement et la stabilité après les conflits. Une stratégie spéciale devra être élaborée, bien avant les élections, pour la période suivant la transition.

80. Il importe également de renforcer la souveraineté du Gouvernement congolais, notamment pour qu'il assure efficacement la gestion des ressources naturelles du pays et la prestation des services de base pour la population. Les autorités congolaises et la communauté internationale, particulièrement les institutions financières internationales et les principaux donateurs, devront adopter une démarche stratégique coordonnée afin de permettre au Gouvernement de transition de mettre en place des contrôles réglementaires efficaces et transparents concernant notamment les volets suivants : la gestion des entreprises publiques; les recettes provenant de la fiscalité, de la douane et des ressources naturelles; le paiement des traitements des fonctionnaires, y compris les membres des forces armées et de la police; et l'attribution des marchés publics.

81. Il y a lieu de se féliciter de l'arrestation récente et de la détention, par les autorités congolaises, du chef de milice de l'Ituri, présumé responsable du massacre de 13 soldats de la paix bangladais en février. Il s'agit d'un pas important dans la lutte contre l'impunité en République démocratique du Congo. La sécurité ne pourra être instaurée en l'absence d'institutions judiciaires et pénitentiaires efficaces. J'invite donc le Gouvernement à collaborer activement avec la communauté internationale en vue de renforcer les capacités du système judiciaire dans tout le pays et de garantir des conditions de détention humaines.

82. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial et le personnel de la MONUC, les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux pour les efforts inlassables qu'ils déploient, souvent dans des conditions de risque très élevé, en vue de promouvoir la paix en République démocratique du Congo et dans toute la région des Grands Lacs.
